

PROCÈS-VERBAL - Séance extraordinaire le 20 décembre 2021

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 20 décembre 2021 à 19h00 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Alain Jobin, maire

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Monsieur Marcel Therrien
Monsieur Gabriel Lapointe
Madame Dominique Lussier
Monsieur Jean-Sébastien Savaria

Madame Johanne Picard ainsi que Monsieur Yves Guérette sont absents et excusés de leurs absences

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Linda Normandeau, directrice générale et secrétaire-trésorière

Conformément aux directives reçues en date du 20 décembre 2021 (15h15), les citoyens ne sont pas admis sur les lieux. Les modalités prévues à l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du 26 avril 2020 s'appliquent. Les citoyens peuvent acheminer leurs questions par écrit.

Séance extraordinaire du conseil municipal

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance à 19h00.

Résolution 261-12-2021

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire, Monsieur Alain Jobin, s'assure que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour tel que libellé.

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Lecture et adoption du budget pour l'exercice financier 2022

4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024

5. Périodes de questions

6. Levée de la séance

Sur la proposition Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que libellé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 262-12-2021

3.1 Lecture et adoption du budget pour l'exercice financier 2022

CONSIDÉRANT qu'un avis public annonçant l'assemblée spéciale pour l'adoption du budget 2022 a été affiché en date du 13 décembre 2021, tel que spécifié par la loi;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu les documents du budget et ont pu en prendre connaissance;

CONSIDÉRANT qu'une réunion de travail a eu lieu en date du 9 décembre 2021 lors de laquelle tous les membres du conseil ont pu discuter des orientations de l'exercice financier 2022 ainsi que des décisions relatives à l'adoption du budget pour l'exercice financier 2022;

Sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

QUE le conseil municipal adopte le budget pour l'exercice financier 2022 comprenant ce qui suit et dont un résumé est joint en annexe A à la présente résolution :

Dépenses	2021	2022
Administration générale	442 045 \$	444 635 \$
Sécurité publique	355 862 \$	361 800 \$
Transport routier	310 506 \$	277 378 \$
Hygiène du milieu	338 516 \$	326 295 \$
Santé et bien être	1 600 \$	4 600 \$
Urbanisme	40 368 \$	32 932 \$
Loisirs et culture	128 830 \$	107 583 \$
Financement	50 113 \$	53 978 \$
Affectation surplus réservé et non réservé	17 086 \$	170 917 \$
		1 780 118 \$
Revenus	2021	2022
Revenus de taxations	1 490 018 \$	1 486 059 \$
Revenus ententes et autres	66 948 \$	51 814 \$
Revenus urbanisme et compensations	12 000 \$	31 500 \$
Autres revenus divers	24 915	25 000 \$
Intérêts et compensations	53 512 \$	147 946 \$
Redevances et subventions	37 533 \$	37 799 \$
		1 780 118 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 263-12-2021

4. Adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) pour les années 2022-2023-2024

CONSIDÉRANT la nécessité pour le conseil municipal d'adopter un programme triennal d'immobilisation pour les années 2022-2023 et 2024;

Sur la proposition Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisation pour les années 2022-2023 et 2024 comprenant ce qui suit et dont un résumé est joint en annexe B à la présente résolution :

Projet	Fonction	2022	2023	2024	Financement
Grande Ligne - Réfection	Voirie	150 000 \$			Surplus non affecté
Éclairage parc	Loisirs	5 000 \$			Surplus affecté parcs
Abreuvoirs parc	Loisirs	5000 \$			Surplus affecté parcs
Fenêtres et climatisation bibliothèque	Loisirs et culture	25 000 \$		25 000 \$	Surplus affecté bibliothèque
Pavillon des loisirs	Loisirs et culture		100 000 \$		75 000 \$ subvention 25 000 \$ surplus affecté loisirs
Extension abri 30 X 100	Loisirs et culture		100 000 \$		75 000 \$ subvention 25 000 \$ surplus affecté loisirs
Enseignes d'accueil	Administration	10 000 \$			Surplus non affecté
Camionnette voirie	Voirie		55 000 \$		Fonds de roulement
Panneaux affichage numérique	Administration			125 000 \$	Subvention 31 250 \$ et surplus non affecté 93 750 \$
Conseil sans papier	Administration	7 000 \$			Surplus affecté technologie
Total		202 000 \$	255 000 \$	150 000 \$	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Période de questions

Aucune question n'a été reçue

Résolution 264-12-2021

6. Levée de la séance

Sur proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Dominique Lussier, l'assemblée est levée à 9 h 11.

ALAIN JOBIN Président d'assemblée Maire	LINDA NORMANDEAU Secrétaire d'assemblée Directrice générale, secrétaire-trésorière